

CLARESCO SICAV

Société d'investissement à capital variable organisée sous la forme d'une société anonyme
Siège Social : 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg N°B 73.862
(la "**Société**")

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Objet : Fusion-absorption du compartiment CLARESCO SICAV – Claresco Patrimoine par le compartiment CLARESCO SICAV – Claresco Placement

Codes ISIN : Claresco Placement, classe P (LU2025504361) (Absorbant)
Claresco Patrimoine (LU0963642292) (Absorbé)

Luxembourg, le 11 mai 2020

Madame, Monsieur,
Cher actionnaire,

Le conseil d'administration de la Société (le "**Conseil d'Administration**") vous prie de trouver ci-après des informations importantes concernant votre investissement dans les compartiments CLARESCO SICAV – CLARESCO PATRIMOINE (le "**Compartiment Absorbé**") et CLARESCO SICAV – CLARESCO PLACEMENT (le "**Compartiment Absorbant**") (ensemble les "**Compartiments**").

Le but de la présente lettre est de décrire l'opération de fusion par absorption (ci-après la "**Fusion**") du Compartiment Absorbé par le Compartiment Absorbant.

La Fusion des Compartiments sera effectuée en conformité avec les statuts de la Société, le prospectus de la Société (le "**Prospectus**") et les dispositions des articles 1 (20) a) et 65 à 76 de la loi du 17 décembre 2010 relatives aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la "**Loi de 2010**").

Il est prévu que la Fusion devienne effective le 22 juin 2020 à minuit (la "**Date Effective**").

1. Motifs de la Fusion

Il a été établi par le Conseil d'Administration que la Fusion des Compartiments est dans l'intérêt des investisseurs.

La Fusion permettra de procéder à une rationalisation des produits offerts au vu de la similarité de la clientèle cible et du positionnement sur le marché des deux Compartiments.

En outre, le Conseil d'Administration estime que la Fusion permettra d'augmenter les actifs sous gestion et donc de répartir les frais sur une plus grande masse d'avoirs.

Le tableau figurant ci-après indique les valeurs approximatives des Compartiments ainsi que leurs valeurs cumulées au 13 mars 2020:

	Valeur approximative au 13/03/2020 en euros
Compartiment Absorbé	5,2 M€
Compartiment Absorbant	6,1 M€

Valeur cumulée	11,3 M€
----------------	---------

2. Comparaison des principales caractéristiques des Compartiments

Bien que les principales caractéristiques des Compartiments soient décrites dans l'Annexe 1 du présent avis, les actionnaires sont informés :

- les similitudes clés suivantes:
 - Les Compartiments font partie du même organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de droit luxembourgeois, à savoir la Société, et bénéficient des mêmes garanties générales applicables aux OPCVM soumis à la Loi de 2010. En conséquence, les droits accordés aux actionnaires du Compartiment Absorbé et du Compartiment Absorbant sont similaires;
 - Le délai applicable pour examiner les demandes de souscriptions et des rachats à l'égard des Compartiments est le même ;
 - La structure de gestion des Compartiments et les différents prestataires de services assurant la gestion d'investissement, l'administration et la distribution sont identiques.
- les différences clés suivantes :
 - Le Compartiment Absorbant ne peut pas détenir plus de 50% de son actif en OPCVM et 30% de son actif en autres OPC (FIA) alors que le Compartiment Absorbé peut détenir jusqu'à 100% de son actif en OPC.
 - Les contrats à terme et les options des marchés organisés ne peuvent être utilisés qu'à des fins de couverture pour le Compartiment Absorbant alors qu'ils peuvent être utilisés à des fins de couverture et d'exposition pour le Compartiment Absorbé.
 - Le Compartiment Absorbant n'a pas d'indicateur de référence et aucune commission de performance n'est prélevée. L'indicateur composite est mentionné uniquement à titre de comparaison de performance. Toutefois, **à compter du 1^{er} juillet 2020**, le Compartiment Absorbant prélèvera la commission de performance suivante : 10% de la surperformance de Claresco Placement par rapport à l'indice de référence : 20% MSCI World Index en € + 80% Bloomberg Investment Grade Corporate Bond Index ; et
 - La durée recommandée d'investissement est de 3 ans pour le Compartiment Absorbé et de 2 ans pour le Compartiment Absorbant.

3. Droits des actionnaires et modalités de l'opération

Tout l'actif et tout le passif du Compartiment Absorbé seront transférés au Compartiment Absorbant à la Date Effective et le Compartiment Absorbé cessera d'exister à cette Date Effective. La Fusion ne devrait pas avoir d'incidence sur la façon dont le Compartiment Absorbant est actuellement géré.

A compter de la Date Effective et en échange de cet apport, les actionnaires du Compartiment Absorbé recevront un certain nombre d'actions dans le Compartiment Absorbant (les "**Nouvelles Actions**"). La valeur totale des Nouvelles Actions correspondra à la valeur totale des actifs du Compartiment Absorbé transférés au Compartiment Absorbant à la Date Effective.

Le nombre de Nouvelles Actions attribuées aux actionnaires du Compartiment Absorbé sera déterminé sur base du ratio d'échange obtenu en divisant la valeur nette d'inventaire des actions du Compartiment Absorbé par la valeur nette d'inventaire des actions du Compartiment Absorbant à la Date Effective, en conformité avec les dispositions du Prospectus. Les actionnaires sont priés de noter

que la valeur nette d'inventaire par actions du Compartiment Absorbé à la Date Effective peut ne pas être nécessairement la même que celle des actions du Compartiment Absorbant. Par conséquent, alors que la valeur globale de leur participation restera la même, les actionnaires peuvent recevoir un nombre différent d'actions dans le Compartiment Absorbant que le nombre d'actions qu'ils détenaient précédemment dans le Compartiment Absorbé.

La commission de performance du Compartiment Absorbé sera provisionnée dans la valeur nette d'inventaire des actions de ce compartiment jusqu'à la Date Effective, ceci conformément aux dispositions du Prospectus. A la Date Effective, la méthode prévue pour le Compartiment Absorbant s'appliquera.

Tout revenu accumulé au sein du Compartiment Absorbé à la Date Effective sera inclus dans le calcul de la valeur nette d'inventaire finale et un tel revenu accumulé sera comptabilisé sur une base continue après la Fusion dans le calcul de la valeur nette d'inventaire par actions effectuée pour le Compartiment Absorbant.

Il est rappelé que des fractions d'actions du Compartiment Absorbé et du Compartiment Absorbant sont émises jusqu'au millième (jusqu'à 3 chiffres après la virgule).

Lors de la conversion, le nombre d'actions alloué après application du rapport de parité entre les valeurs liquidatives sera tronqué. La soulte qui résultera de cette opération sera reversée à la Société. Cette soulte ne peut pas être significative.

Une confirmation du nombre d'actions émises et allouées dans le Compartiment Absorbant sera envoyée à chaque actionnaire du Compartiment Absorbé qui participe à la Fusion après la Date Effective.

Il n'est pas prévu de procéder à un rééquilibrage des portefeuilles des Compartiments avant ou après la Fusion. Les portefeuilles des deux Compartiments sont gérés par la même équipe de gestion avec un positionnement très proche des portefeuilles, compatible avec les stratégies de gestion.

Par ailleurs, à partir de la date du présent avis de Fusion, aucune demande de souscription dans le Compartiment Absorbé ne sera plus acceptée. Les investisseurs qui souhaitent souscrire à des actions du Compartiment Absorbé devront faire une demande de souscription d'actions du Compartiment Absorbant.

Les actionnaires des Compartiments qui ne souhaitent pas participer à la Fusion, peuvent demander le rachat sans frais de leurs actions jusqu'au 12 juin 2020 conformément aux dispositions du Prospectus relatives au rachat d'actions. Toute demande de rachat dans ce contexte devra être reçue avant 17 heures (heure de Luxembourg) le 12 juin 2020. Les actions qui n'ont pas été présentées au rachat avant 17 heures (heure de Luxembourg) le 12 juin 2020, seront transférées au Compartiment Absorbant à la Date Effective.

À la Date Effective, les Nouvelles Actions du Compartiment Absorbant seront émises par la Société et les actions en émission dans le Compartiment Absorbé seront annulées.

En cas de survenance, postérieurement à la date du présent avis et avant la Date Effective, d'un événement susceptible d'avoir une incidence défavorable significative pour le Compartiment Absorbant ou pour le Compartiment Absorbé, leur patrimoine ou leurs actionnaires respectifs, le Conseil d'Administration pourra décider de reporter la Date Effective de cette Fusion ou de l'annuler, sous réserve des mesures préalables nécessaires pour informer sans délai la Commission de Surveillance du Secteur Financier (Luxembourg) et les actionnaires des Compartiments.

4. Documents disponibles

Les actionnaires peuvent obtenir, sans frais, au siège social de la Société les documents listés à l'annexe 2.

Le document d'informations clés pour l'investisseur ("**DICI**") du Compartiment Absorbant est joint au présent avis. Il est conseillé de lire le Prospectus et le DICI du Compartiment Absorbant pour obtenir des informations plus détaillées sur le Compartiment Absorbant et les risques y associés.

Une fois disponible, une copie du rapport du réviseur d'entreprises agréé relatif à la Fusion peut être obtenue sur demande et sans frais au siège social de la Société.

Des informations supplémentaires concernant la Fusion peuvent être obtenues en contactant la société de gestion de la Société, à savoir CLARESCO FINANCE par tout moyen (32, rue de Monceau, 75008 Paris, France – téléphone : +33 (0) 1 53 45 38 28).

5. Coûts et Dépenses

Les coûts et dépenses juridiques, de services de conseil et administratifs de la Fusion seront supportés par la société de gestion de la Société, à savoir CLARESCO FINANCE. Les coûts de transaction liés à l'ajustement du portefeuille du Compartiment Absorbé seront supportés par le Compartiment Absorbé.

Les transferts des actifs sous gestion (et autres positions sur dérivés ou contrats de change le cas échéant) n'auront aucun impact sur la valeur de ces actifs.

6. Informations additionnelles

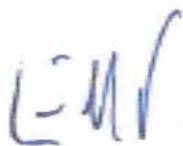
Si vous avez des questions concernant la Fusion, veuillez contacter CLARESCO FINANCE, 32, rue de Monceau, F-75008 Paris, au numéro de téléphone suivant +33 (0) 1 53 45 38 28) ou votre agent local.

Les actionnaires qui ont des questions ou pour qui ce qui précède n'est pas clair, devraient consulter leur courtier, banquier, conseiller juridique, comptable ou autre conseiller financier indépendant.

Selon le pays de nationalité, de résidence, de domicile fiscal ou de constitution de l'actionnaire, la Fusion pourrait entraîner un événement imposable pour celui-ci. Pour toute question relative aux implications fiscales de la Fusion et aux incidences spécifiques à leur cas individuel, les actionnaires sont priés de contacter leur conseiller fiscal.

Salutations distinguées,

Edouard FERRI
Président du Conseil d'Administration



Annexe 1 : Comparaison entre CLARESCO SICAV – CLARESCO PATRIMOINE et CLARESCO SICAV – CLARESCO PLACEMENT

Les actionnaires sont priés de consulter le dernier Prospectus visé de la Société afin d'obtenir plus d'informations sur les caractéristiques respectives des Compartiments.

	Compartiment Absorbé	Compartiment Absorbant
Nom	CLARESCO SICAV CLARESCO PATRIMOINE	CLARESCO SICAV – CLARESCO PLACEMENT
Code ISIN	LU0963642292	LU2025504361
Objectif, politique de placement et restrictions d'investissement	<p>Le compartiment vise une appréciation du capital la plus régulière possible au travers d'une allocation souple de ses actifs. Le compartiment cherchera à atteindre son objectif en investissant, de manière dynamique, en actifs financiers éligibles tels que notamment : les actions (et autres valeurs assimilables aux actions), les obligations, les obligations convertibles, les instruments du marché monétaire, émis par des émetteurs de tout pays et libellés dans toutes devises, de façon à assurer une bonne répartition des risques et à privilégier les marchés qui paraissent les plus attractifs.</p> <p>CLARESCO PATRIMOINE cherchera à surperformer sur une durée recommandée de trois ans son Indicateur de Référence (indice composite formé à 20 % de l'indice boursier européen DJ Eurostoxx 50, dividendes nets réinvestis, cours de clôture et à 80% de l'indice obligataire européen Bloomberg Eurozone Sovereign Bond Index 3 to 5 Years, coupons nets réinvestis, cours de clôture) en adaptant son portefeuille à l'environnement économique et financier et en utilisant l'ensemble des classes d'actifs par le biais d'une gestion discrétionnaire.</p> <p>Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, la stratégie d'investissement de CLARESCO PATRIMOINE consiste à adapter un portefeuille diversifié au mieux des anticipations économiques et</p>	<p>CLARESCO PLACEMENT a pour objectif de rechercher une performance supérieure à son indicateur composite (20% MSCI World Index en € + 80% Bloomberg Investment Grade Corporate Bond Index) dans le cadre d'une gestion active, par une allocation diversifiée d'actifs composés d'actions, de parts et/ou actions d'OPCVM ou de FIA et d'instruments de taux.</p> <p>Compte tenu de la stratégie de gestion active, il n'y a pas d'indicateur de référence. L'indicateur composite est mentionné uniquement à titre de comparaison de performance. Cet indicateur composite est retenu dividendes réinvestis ou coupons réinvestis.</p> <p>L'approche de la gestion est «top down» et permet de déterminer les pondérations accordées à chaque classe d'actifs : L'allocation d'actifs est discrétionnaire et se fera en fonction des opportunités d'investissement identifiées par le gérant. L'analyse macro-économique permet de déterminer le niveau de risque acceptable et, à partir de là, la répartition du portefeuille en fonction des différents types de produits actions, obligataires et monétaires. Concernant les actions (françaises et étrangères), le gérant sélectionne les sociétés dans lesquelles il investit selon la méthode « du choix de valeur » («stock picking»). Sur les instruments de taux, le choix des émetteurs relève du respect des contraintes de liquidités et d'une analyse fondamentale.</p>

financières du gérant afin de profiter d'une revalorisation des actifs en portefeuille.

Pour ce faire, le gérant procédera à une analyse macro-économique et financière de la situation présente, régulièrement renouvelée, pour en définir un scénario central d'investissement ainsi que des scénarios alternatifs, moins probables, afin de mieux appréhender et anticiper les différents risques et opportunités des marchés. Fort de cette analyse, le gérant construira une allocation d'actifs pouvant profiter au mieux d'une évolution favorable des anticipations d'évolutions des marchés financiers.

Afin de pouvoir adapter le portefeuille à tous les environnements économiques et financiers possibles, les principales classes d'actifs et zones géographiques pourront être utilisées.

L'univers des classes d'actifs comprend notamment :

- Le marché monétaire, zone Euro ;
- Les marchés obligataires, pays de l'OCDE et émergents, d'émetteurs publics ou privés ;
- Les marchés actions, pays de l'OCDE et émergents ;
- Les marchés des devises de l'OCDE ;
- Les marchés des obligations convertibles, pays de l'OCDE.

Afin de réaliser une allocation globale, le gérant utilisera la multigestion afin de diversifier et d'adapter au mieux l'allocation du portefeuille. Pour cela, il pourra investir le portefeuille dans des OPC (autorisés à la commercialisation en Europe), des ETF simples (Exchange Traded Funds) européens, mais également des titres en direct et des positions sur les futures et options sur marchés organisés.

Le gérant pourra utiliser des futures et options négociés sur des marchés réglementés pour couvrir ou exposer, sans surexposition, le portefeuille au risque action, de taux ou de change. Pour cela,

Celle-ci s'appuie notamment sur la qualité de l'émetteur, la notation et les ratios d'endettement. La Société de Gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement ou mécaniquement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit approfondie pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs.

Le portefeuille de CLARESCO PLACEMENT respectera les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- de 0% à 40% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques (principalement OCDE), de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :
 - de 0% à 40% aux marchés des actions de marchés émergents ;
 - de 0% à 20% aux marchés des actions de petites capitalisations.
- de 60% à 100% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, de toutes notations ou non notés dont :
 - de 0% à 50% en instruments de taux spéculatifs de notation inférieure à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's ou à défaut une notation équivalente par une autre agence ou établie selon l'analyse de la Société de Gestion, ou non notés. La Société de Gestion ne prévoit pas de sélectionner directement des investissements dans des obligations ou titres de créance d'émetteurs en détresse ou en défaut. Cependant, dans l'hypothèse où la notation ou qualité d'instruments financiers viendrait à diminuer de façon telle qu'ils se qualifient de

les indicateurs techniques, la chronologie des événements à venir, le momentum de marché ainsi que le flux d'informations micro et macro-économiques pourront être utilisés. Les engagements engendrés par les positions prises devront respecter les limites par classe d'actifs du compartiment. La capacité d'amplification sur les marchés dérivés est limitée à une fois l'actif du compartiment.

CLARESCO PATRIMOINE pourra détenir jusqu'à 40% d'actions des pays de l'OCDE et émergents, en titres en direct (grandes et moyennes capitalisations), via des OPC (autorisés à la commercialisation en Europe), des ETF simples (Exchange Traded Funds) européens ou via les marchés organisés de futures et d'options.

A titre accessoire, CLARESCO PATRIMOINE pourra détenir en direct des titres de sociétés de petite capitalisation.

Le portefeuille pourra être investi jusqu'à 100% en obligations ou titres de créances d'émetteurs du secteur public ou privé de pays de l'OCDE et émergents. CLARESCO PATRIMOINE pourra détenir jusqu'à 50% en titres de créance non notés ou high yield (spéculatif, *non investment grade*). Lors de l'acquisition, le rating minimum des titres high yield sera de B selon l'échelle de notation d'au moins une des grandes agences de notation. Concernant les titres non notés, la Société de Gestion procédera à sa propre analyse du profil rendement/risque des titres afin de décider de leurs acquisitions, de leurs conservations ou de leurs cessions. En cas d'évolution défavorable (sous B) du rating d'un titre noté en portefeuille, la Société de Gestion procédera à une analyse interne du risque de crédit afin de décider d'une éventuelle cession du titre en question dans l'intérêt des investisseurs. Dans l'hypothèse où la notation ou qualité d'instruments financiers viendrait à diminuer de façon telle qu'ils se qualifient de *distressed/defaulted securities* et que la Société de Gestion considérerait que la décote de ces titres est excessive et que leur vente ne se justifie pas compte

distressed/defaulted securities et que la Société de Gestion considérerait que la décote de ces titres est excessive et que leur vente ne se justifie pas compte tenu des flux de liquidité du compartiment et de la valeur de marché de son patrimoine, voire des perspectives d'évolution possibles de ces titres, ces titres tombant dans la catégorie *distressed/defaulted securities* pourraient être conservés. En tout état de cause, la Société de Gestion s'assurera que cette exposition ne dépasse pas 10% de l'actif net du compartiment ;

- de 0% à 50% en obligations convertibles (le compartiment n'investira pas dans des obligations convertibles contingentes) ;
- de 0% à 100% au risque de change sur les devises hors euro.

Le portefeuille de CLARESCO PLACEMENT peut être investi principalement :

- en actions ;
- en titres de créance et instruments du marché monétaire ;
- jusqu'à 50% de son actif net en OPCVM et jusqu'à 30% en autres OPC (y compris des ETFs).

CLARESCO PLACEMENT peut également intervenir à titre accessoire sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels utilisés à titre de couverture du risque de taux ou d'action, et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture au risque de taux ou d'action ;

tenu des flux de liquidité du compartiment et de la valeur de marché de son patrimoine, voire des perspectives d'évolution possibles de ces titres, ces titres tombant dans la catégorie *distressed/defaulted securities* pourraient être conservés. L'investissement direct dans des obligations ou titres de créance d'émetteurs en détresse ou en défaut n'est cependant pas envisagé.

Le portefeuille pourra comporter des obligations et titres de créances hybrides de type Tier 2, Tier 1, Perpétuelles, Subordonnées, Titres Participatifs ou encore, jusqu'à 20%, des titres de type ABS et MBS.

Les investissements pourront être réalisés en direct, via des OPC, des ETF simples (Exchange Traded Funds) européens ou via les marchés de futures et d'options réglementés.

CLARESCO PATRIMOINE pourra investir directement sur le marché des devises, à hauteur de 15% de son actif. Il pourra acheter ou vendre directement des devises au comptant ou à terme, ainsi que via les contrats à terme sur devises. De plus, les actifs de CLARESCO PATRIMOINE libellés en devises étrangères ne seront pas nécessairement couverts.

CLARESCO PATRIMOINE peut être investi jusqu'à 15% de son actif en obligations convertibles internationales uniquement via des OPC (autorisés à la commercialisation en Europe) ou des ETF simples (Exchange Traded Funds) européens.

A titre accessoire, le compartiment peut détenir des liquidités comprenant des dépôts d'espèces et des dépôts à terme ainsi que des OPCVM et des OPC de trésorerie.

CLARESCO PATRIMOINE pourra être emprunteur d'espèces dans la limite de 10 % de son actif, si son compte espèces venait

- dépôts, emprunts d'espèces, acquisitions et cessions temporaires de titres.

	temporairement à être en position débitrice en raison de ses opérations (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat...).	
Profil des investisseurs	<p>CLARESCO PATRIMOINE s'adresse aux souscripteurs qui ont une stratégie d'investissement à moyen terme et qui sont en mesure d'assumer une perte liée à cet investissement. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport à un horizon de moins de 3 ans.</p> <p>Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans CLARESCO PATRIMOINE dépend du niveau de risque que l'investisseur souhaite prendre. Ce montant dépend aussi des paramètres inhérents à l'actionnaire, notamment de sa situation patrimoniale. Aussi, est-il recommandé de contacter son conseiller habituel pour avoir une information plus adaptée à sa situation personnelle.</p>	<p>CLARESCO PLACEMENT s'adresse aux souscripteurs qui souhaitent valoriser leur capital en investissant dans un portefeuille diversifié d'actions et obligations et ce dans une perspective d'investissement à long terme. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport à un horizon de moins de 2 ans.</p> <p>Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans CLARESCO PLACEMENT dépend du niveau de risque que l'investisseur souhaite prendre. Ce montant dépend aussi des paramètres inhérents à l'actionnaire, notamment de sa situation patrimoniale. Aussi, est-il recommandé de contacter son conseiller habituel pour avoir une information plus adaptée à sa situation personnelle.</p>
Synthetic Risk Reward Indicator (SRRI)	3	3
Devise d'évaluation des actions	Euro.	Euro.
Devise de consolidation du compartiment	Euro.	Euro.
Jour d'Evaluation	<p>La valeur nette d'inventaire par action est datée de chaque jour ouvrable à Luxembourg et est calculée le jour ouvrable suivant ce jour d'évaluation sur base des cours de bourse du jour d'évaluation.</p> <p>Si le jour d'évaluation est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, le jour d'évaluation sera alors le premier jour ouvrable bancaire suivant.</p>	<p>La valeur nette d'inventaire par action est datée de chaque jour ouvrable à Luxembourg et est calculée le jour ouvrable suivant ce jour d'évaluation sur base des cours de bourse du jour d'évaluation.</p> <p>Si le jour d'évaluation est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, le jour d'évaluation sera alors le premier jour ouvrable bancaire suivant.</p>

Politique de distribution	Actions de capitalisation.	Actions de capitalisation.
Minimum de souscription	Pas applicable	Pas applicable
Minimum de détention	Pas applicable	Pas applicable
Commissions de gestion et de distribution	1,50% par an.	Maximum 1,50% par an.
Commission de performance	10% de la surperformance de Claresco Patrimoine par rapport à son indice de référence : 20% DJ Eurostoxx 50 dividendes nets réinvestis + 80% Bloomberg Eurozone Sovereign Bond Index 3 to 5 years	A compter du 1^{er} juillet 2020 : 10% de la surperformance de Claresco Placement par rapport à l'indice de référence : 20% MSCI World Index en € + 80% Bloomberg Investment Grade Corporate Bond Index
Commission de souscription	le prix de souscription se composera de la valeur nette d'inventaire d'une action augmentée d'un droit d'entrée qui ne pourra pas dépasser 2% de la valeur nette d'inventaire d'une action et qui pourra être ristourné en tout ou en partie à des intermédiaires agréés.	Pas applicable
Commission de rachat	Pas applicable	Maximum 1% de la valeur nette d'inventaire d'une action.
Commission de conversion	Pas applicable	Pas applicable
Frais courants	2,16% en 2019	2,34% en 2019
Ordres de souscription	Les demandes de souscription reçues par l'Agent de transfert au plus tard à 17.00 heures (heure de Luxembourg) le Jour d'évaluation, seront traitées, si elles sont acceptées, au prix de souscription calculé le jour suivant ce Jour d'évaluation. Les demandes de souscription reçues après cette heure limite seront prises en considération au prochain Jour d'évaluation.	Les demandes de souscription reçues par l'Agent de transfert au plus tard à 17.00 heures (heure de Luxembourg) le Jour d'évaluation, seront traitées, si elles sont acceptées, au prix de souscription calculé le jour suivant ce Jour d'évaluation. Les demandes de souscription reçues après cette heure limite seront prises en considération au prochain Jour d'évaluation.
Ordres de rachat	Les demandes de rachat reçues par l'Agent de transfert au plus tard à 17.00 heures (heure de Luxembourg) le Jour d'évaluation, seront traitées, si elles sont acceptées, à un prix (le «Prix de Rachat») égal à la valeur nette d'inventaire de cette action telle que calculée le jour suivant ce Jour d'évaluation. Les demandes de	Les demandes de rachat reçues par l'Agent de transfert au plus tard à 17.00 heures (heure de Luxembourg) le Jour d'évaluation, seront traitées, si elles sont acceptées, à un prix (le «Prix de Rachat») égal à la valeur nette d'inventaire de cette action telle que calculée le jour suivant ce Jour d'évaluation. Les demandes de

	rachat reçues après cette heure limite seront prises en considération au prochain Jour d'évaluation.	de rachat reçues après cette heure limite seront prises en considération au prochain Jour d'évaluation.
Pays d'enregistrements / pays dans lesquels les actions seront commercialisées	Luxembourg, France	Luxembourg, France

Annexe 2 : Documents réglementaires

Les documents suivants sont mis gratuitement à disposition des actionnaires au siège social de CLARESCO FINANCE situé 32, rue de Monceau 75008 PARIS (France) et au siège social de la Société sis 5 allée Scheffer L-2520 Luxembourg :

- Le projet commun de Fusion.
- La dernière version du prospectus de la Société.
- Le rapport sur la Fusion publié par KPMG Luxembourg société coopérative, réviseur d'entreprises agréé.
- Le certificat délivré par la banque dépositaire de la Société.

Le document d'informations clés pour l'investisseur du Compartiment Absorbant est joint au présent avis et les actionnaires sont invités à le consulter.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, veuillez-vous adresser à CLARESCO FINANCE, 32 rue de Monceau, 75008 PARIS ou au siège social de la Société, 5 allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

Annexe 3 : Cas particulier de la fiscalité applicable aux actionnaires personnes physiques domiciliés en France

Cette opération est fiscalement transparente. Vous bénéficiez d'un sursis d'imposition. Aucune soulte ne sera versée à l'occasion de cette opération.

La plus-value constatée lors de l'échange n'est pas à prendre en compte pour la détermination de l'impôt sur le revenu, au titre de l'échange.

Cette plus-value doit être différée jusqu'à la cession effective et ultérieure des titres. Vous devrez alors tenir compte de la valeur de souscription de vos actions absorbées et vous serez imposé dans les conditions de droit commun.

Il est de toute façon toujours recommandé aux actionnaires de consulter leurs conseillers fiscaux concernant toutes les conséquences fiscales possibles relatives à toute opération.